



Communiqué du SPIAC-CGT

Communiqué du SPIAC-CGT SNTPCT : pyromane puis apprenti-pompier

En ce moment même circule un appel à signer une motion pour exiger des producteurs l'adoption sans condition des revendications du SNTPCT dans le secteur de la production audiovisuelle.

Faut-il y voir une manœuvre électoraliste, pour ne pas dire opportuniste, du SNTPCT qui a choisi de diffuser cette motion en pleine période d'élection professionnelle des Très Petites Entreprises (TPE)? La motion est-elle réaliste ou s'agit-il simplement d'un coup de com' essayant de faire oublier la casse dont la direction du SNTPCT est responsable ?

Nous rappelons qu'à cause de la direction syndicale du SNTPCT, il n'existe aujourd'hui aucune loi, aucun décret, aucun arrêté d'extension, aucune convention collective, aucune annexe à la convention obligeant les producteurs à pratiquer le niveau de salaire spécialisé, soit le plus élevé.

La direction du SNTPCT a fait annuler, après des années de bataille juridique, le critère permettant de connaître avec précision le niveau de salaire applicable dans la Convention collective de la production audiovisuelle.

Le jugement rendu par le Conseil d'État dont se targue le SNTPCT ne dit qu'une seule et unique chose : le système de double grille est nul et non avenu ! Il n'est fait mention à aucun moment dans l'énoncé du jugement d'une obligation d'appliquer le niveau de salaire spécialisé.

Mais au-delà de la responsabilité que porte le SNTPCT dans la situation actuelle, certaines revendications énoncées dans cette motion ne posent-elles pas question ?

La première observation est que, bien évidemment, nous pourrions partager certains des axes défendus dans cet appel, mais pour cela encore aurions-nous dû être sollicités afin de construire le front intersyndical nécessaire. Pour donner un exemple concret, lors des négociations annuelles obligatoires (NAO), les producteurs mettent à la signature des augmentations de l'ordre de +0,3 % ou +0,5 %. Le SNTPCT proclame vouloir une augmentation de +10 % sur 3 semestres par simple signature de motion ... À ce titre, il est encore une fois difficile de ne pas y voir une manœuvre purement symbolique et électoraliste de la part du SNTPCT.

La seconde observation est que le texte proposé aux technicien-ne-s et ouvrier-e-s fait la distinction entre émissions de flux et fictions mais sans faire mention à aucun moment du documentaire. Nous nous en inquiétons compte tenu des difficultés que rencontre aujourd'hui encore, et même plus que par le passé, l'économie du documentaire. La solution sera-t-elle de créer une énième distinction en affublant l'intitulé du poste de la mention « documentaire » ? Le SNTPCT a détruit une grille de salaire équilibrée et acquise de haute lutte par les salariés du secteur dans le but affiché de mettre en place une grille basée sur la division et la hiérarchisation

SPIAC, la cgt

14/16, rue des Lilas, 75019, PARIS

Téléphone : 01.42.00.48.49 Télécopie : 01.42.40.90.20

Courriel : orga@spiac-cgt.org Site Web : www.spiac-cgt.org

Affilié à la Fédération Nationale du Spectacle et de l'Action Culturelle C.G.T.
Membre d'Euro-MEI BRUXELLES

des salariés en fonction des types de programmes. Quels sont les critères permettant au SNTPCT de juger le type de programme méritant les plus hauts salaires ?

Qu'en conclure ?

Que cette motion est, au mieux, symbolique tant elle semble irréaliste sans la construction d'un front intersyndical uni accompagné d'une mobilisation des salarié(e)s de la production audiovisuelle.

Que cette motion est, au pire, malhonnête, le SNTPCT se posant en défenseur des salariés de la production audiovisuelle alors qu'il a sciemment attaqué et fait annuler une grille des salaires directement issue d'une des plus grandes mobilisations qu'ait connues notre profession dans les années 1999 et 2000.

Et que dans tous les cas, cette motion est opportuniste et intéressée, tant par le choix du moment de la diffusion -à l'approche des élections TPE-, que par la posture du « seul contre tous » que tient la direction du SNTPCT.

En définitive, signer ou ne pas signer ?

Le Conseil National SPIAC-CGT n'appellera pas à signer cette motion, à tout le moins pour les raisons citées ci-dessus. Quant à la méthode, nous porterons des revendications après débats avec les professionnels adhérents ou non au SPIAC-CGT, comme nous l'avons fait dans la production cinématographique, parce que la seule manière d'aboutir en matière de dialogue social est de construire une mobilisation massive et intersyndicale autour de revendications que l'on sait pouvoir atteindre ensemble.

Le Conseil national du SPIAC-CGT.